

Nos idées de cadeaux locaux, petit budget et écolo

Manque d'idée, budget serré ou questionnements environnementaux ? Les lutins de la rédaction d'*Ouest-France* vous proposent une sélection d'idées cadeaux.

Les cadeaux locaux

Ceux-là n'auront pas traversé la planète avant d'arriver sous votre sapin. **Kabanon** (2, rue Leperdit) vend, par exemple, des puzzles en bois mille pièces, fabriqués à Rennes, présentés dans une bourriche d'huîtres elle aussi fabriquée localement, avec comme motif, le Thabor, le Stade Rennais (59,90 €).

Lendroid éditions (24 bis place du Colombier) propose 150 éditions d'artistes à prix libres, affiches, sans oublier ses rock'n bols, bols bretons en hommage à des groupes mythiques, cinéastes ou photographes (10 €).

L'Etoilium, un jeu éducatif créé à Rennes, sans pile électrique, sans écran, en matériaux bio-sourcés et fabriqué dans l'ouest est en vente sur <https://etoilium.com>

Côté livres, le tome 4 de la BD à succès du Rennais Emmanuel Reuzé *Faut pas prendre les cons pour des gens* vient de sortir. Mais les librairies indépendantes rennaises ont également bien d'autres auteurs locaux à vous conseiller, ainsi que des livres qui parlent de Rennes, de son histoire...

Les cadeaux expérience

Comment éviter de fabriquer un objet qui alourdira votre bilan carbone ? En offrant un cadeau qui se vit !

Place de concert, abonnement au TNB, bon pour un dîner pour deux dans votre resto préféré... Alternative : un livre pour partir à la **découverte du pays de Rennes**, de l'Ille-et-Vilaine ou de la Bretagne en rando, à vélo...

Pour trouver votre bonheur, rendez-vous à la **Librairie du voyage** (20, rue Cap. Dreyfus). Compter 15 à 25 €, avec quelques coups de cœur originaux, notamment les *Randos bières en Bretagne*, ou encore *La Bretagne à vélo*, des balades entre une et trois journées, qui permettent de s'évader. Enfin, ce couple rennais qui milite pour le voyage en train vient d'auto-éditer son guide (25 €) www.voyagerentrain.fr



Des idées de cadeaux à foison à la boutique de créateurs locaux Nij, boulevard de la Liberté.

Les cadeaux de créateurs

Rennes a la chance de compter nombre de boutiques proposant les produits de créateurs locaux, souvent tenues par ces derniers. Avec, au choix, déco, bijoux, vaisselle, textile, sérigraphie, céramique, maroquinerie... Sans pouvoir les citer toutes, on vous conseille **Nij** (27 bd de la Liberté), **La Superette** (7, rue Hoche), **Mint** (place du Champ-Jacquet), et bien sûr le marché de Noël des créateurs, qui vient d'ouvrir place Hoche (jusqu'au 24 décembre, tous les jours dès 10 h).

Les cadeaux dégustation

Pas de risque qu'un mauvais choix finisse par prendre la poussière au fond d'un tiroir. Selon les goûts, une boîte des fameux chocolats numérotés de chez **Durand** (5, quai Chateaubriand), mais aussi **Bouvier, Coupel, Le Daniel**...

La métropole rennaise compte aussi de nombreuses brasseries artisanales, qui proposent des coffrets de dégustation (brasserie du **Vieux singe, Skummen**...) en vente chez les cavistes, dans les Biocoop ou en direct (voir leur site Internet). De nombreux paniers garnis de produits locaux sont réalisables, selon les goûts, dans les **épicerie fines**.

Version en ligne : chinez un meuble ou de la déco retapée, repeinte, bref, modernisée, sur le site du Rennais **Franck Tavakoli** alias **Oompa** (oompa.fr) ou encore d'**Atelier Novea** (ateliernovea.com)

Les cadeaux d'occasion

Petit budget et/ou envie de ne pas surconsommer ? Rendez-vous chez les brocanteurs rennais ! Comme à la **Boutique du chineur** (22 Av. du 41^e Régiment d'Infanterie). Ou encore les brocantes du jeudi matin, devant les halles centrales.

Enfin, ultime cadeau utile et local, on ne saurait finir cet article sans vous proposer de glisser un abonnement à *Ouest-France* sous votre sapin. (Dès 6,99 € par mois en version numérique). Bonne quête !

Côté livres, la **librairie de la Visitation** a tout un rayon d'occasion. Pour les jeux, on trouve de la seconde

main chez **Oxybul** (également à la Visitation) ou sur l'**appli Kidimi**, créée par deux Rennaises. Les deux boutiques de la **Belle déchette** (rue Vaneau à Cleuney et Pré du Bois SI sud est) sont également à visiter.

Les cadeaux utiles

Cotons démaquillants de **Romane**, entreprise rennaise qui crée tout le nécessaire pour la maison et emploie les couturières de l'entreprise à but d'emploi Bloss'Up (au Blossne), savons artisanaux saponifiés à froid... Vous trouverez mille idées dans les Biocoop, chez **Ma joyeuse épicière** (40, rue d'Antrain), **Les Ethicuriens** (12, rue Poullain-Duparc) ou encore **Chouette** ! (4, rue du Chapitre).

Virginie ENÉE.

La fête foraine prépare son retour

L'esplanade Charles de Gaulle se transforme depuis hier avec l'installation des premières attractions de la fête foraine.



Le montage des premières attractions de la fête foraine a débuté, hier, sur l'esplanade Charles de Gaulle.

Le rendez-vous

Hier marquait le lancement de la métamorphose de l'esplanade Charles de Gaulle qui accueillera la Foire d'hiver du samedi 9 décembre au dimanche 7 janvier 2024.

Deux nouveaux manèges

Pour la cinquantième édition, « il y aura deux nouveaux manèges. **L'Astroworld à sensations fortes remplacera les chaises volantes. Le manège familial le Shangai Express, remplacera le Top spin fresh. Ce sera aussi le retour du Bombermax, une tour qui s'élève à 80 mètres de hauteur** », précise Douglas Beaumont, responsable du comité des festivités de la foire d'hiver.

Au total, ce sont entre quatre-vingts et cent exposants qui seront présents. Les traditionnelles autos tamponneuses, train fantômes et stand de tir à la carabine seront également

de la partie.

Cette année la fête foraine est partenaire de l'association La fête en renfort. Une journée sera organisée pour accueillir les enfants hospitalisés au service pédiatrique de l'hôpital sud de Rennes. Ils profiteront des manèges et des stands de confiseries. L'association espère aussi organiser des activités au sein du service pédiatrique. « **L'idée est de faire venir les forains à l'hôpital avec des activités comme la pêche au canard par exemple** », précise Douglas Beaumont.

Clémentine DUVERLY.

Du samedi 9 décembre au dimanche 7 janvier, sur l'Esplanade Charles de Gaulle. Ouvert tous les jours dès 14 h. Du dimanche au jeudi de 14 h à 23 h (jusqu'à minuit en période de vacances scolaires). Les vendredis et samedi de 14 h à 1 h du matin.

Les incontournables



UNE ADRESSE POUR VOS CADEAUX...

Meubles
Canapés
Objets de décoration

Tableaux
Tapis
Lampes

Durif
décoration

3 Quai Chateaubriand (centre ville) ■ RENNES
 (métro République, St Germain - parkings : Kléber, Vilaine)
 RCS : Rennes B 329 339 022

Annonceurs, cette rubrique vous intéresse, contactez Additi Média par mail : lesincontables@additi.fr



Sélection de balades pédestres ou à vélo, dans les alentours de Rennes ou en Bretagne, à la librairie du voyage.

PHOTO : OUEST-FRANCE

Rennes en bref

Ouverture d'une seconde micro-crèche Tournesol

La fondatrice des deux micro-crèches Tournesol, Charlotte Darcy, a travaillé longtemps dans la région parisienne pour un grand groupe spécialisé de crèches privées.

Elle vient d'ouvrir à Rennes une seconde crèche Tournesol sous le statut d'entreprise adaptée : « **Une partie du personnel a une RQTH, c'est-à-dire la Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.** »

L'entreprise adaptée perçoit des aides financières pour l'emploi de la personne en situation de handicap. Les crèches accueillent chacune douze enfants, de 0 à 3 ans, elles se situent dans le même immeuble à Rennes.

L'équipe est composée, comme dans les autres crèches, d'éducatrice de jeunes enfants, d'auxiliaire de puériculture et de personnes diplômées d'un CAP Petite enfance. Une solution pour remédier à la pénurie de places en crèche : « **Nous sommes un peu plus à l'aise en termes de personnel, ce qui permet de proposer aux enfants d'aller tous les jours faire une promenade au parc Oberthur qui est tout à côté par exemple !** »

Contact : charlotte@crechetournesol.com, 06 24 81 65 70, 1, rue Raoul-Ponchon, Rennes, www.creches-tournesol.com

« Il lui avait envoyé la tête sur un scooter »

Un homme de 42 ans a été condamné à Rennes, jeudi, à une peine de prison pour violences habituelles, agressions sexuelles et menaces envers son ex-compagne.

Justice

À l'audience du tribunal correctionnel de Rennes, jeudi, un homme de 42 ans était poursuivi pour violences habituelles, agressions sexuelles et menaces sur son ex-compagne.

Le 6 mai 2017, cette dernière dépose plainte à son rencontre pour des chefs de violences habituelles, viols et menaces de mort, dans une commune près de Rennes.

« Des rapports non consentis »

Elle explique qu'elle l'a rencontré lorsqu'elle avait 15 ans, et qu'il a commencé à lui infliger des violences « **à la moindre contrariété** ». Elle évoque une fois où « **il lui avait envoyé la tête sur un scooter** », ou encore une scène de violence en 2004 où il lui lance un appareil photo au visage parce qu'elle avait refusé d'avoir un rapport sexuel avec lui. « **Souvent, elle va se**

laisser faire parfois, en disant non, en pleurant », relate la présidente.

Lui, ne reconnaît pas les rapports sexuels non consentis « **Sauf une fois où elle a pleuré, j'ai arrêté** », explique-t-il à la barre. « **Faut qu'elle pleure pour que vous arrêtez, c'est ça ?** », s'énerve la présidente.

Pendant sa grossesse, elle dit que les violences ont cessé mais ont repris peu après la naissance de leur premier enfant. Les gendarmes sont intervenus à plusieurs reprises. « **Alcoolisé, l'homme a jeté la table où les enfants prenaient leur petit-déjeuner par la fenêtre et a tout cassé. Les enfants étaient affolés.** »

Elle évoque aussi une scène au camping, été 2015, où, alcoolisé, il l'aurait saisie par la gorge devant ses parents à elle.

« Des menaces de mort »

Après leur séparation en 2015, elle indique également avoir été destina-

taire de menaces de mort régulièrement « **si le jugement du juge aux affaires familiales ne tournait pas en sa faveur.** »

Il lui aurait également montré qu'il a une arme et menacé de renverser son nouveau compagnon en voiture. C'est la peur qui l'a incité à rester, selon la victime.

À son frère et à une amie, elle a confié subir des viols réguliers. L'amie le décrit comme « **dangereux, impulsif, jaloux maladif** » et avoir été également victime de violences de sa part. Elle décrit son amie comme « **anéantie et ayant peur des représailles** ».

Quant à lui, le prévenu estime que son ex-compagne le commandait et la rabaisait. Un expert conclut à des traits de personnalité paranoïaque et une altération du discernement au moment des faits. Le tribunal a condamné ce quadragénaire à quatre ans de prison avec sursis. Il a obligation de travailler et se soigner.

Justice

Ce père de famille de 33 ans explique qu'il s'est absenté quelques instants pour réceptionner un colis déposé par un livreur. À son retour, il aurait découvert sa fille âgée de 4 mois, au sol, tombée de son transat, installé sur une table.

Son frère, un enfant de 15 mois, se trouvait dans la même pièce. Il est environ 15 h 30, ce mardi 6 juin, à Saint-Jacques-de-la-Lande. Le père s'occupe du bébé, il lui fait prendre une douche, lui donne le biberon.

Une chute du transat ?

Vers 18 h 15, constatant que le bambin est vaseux et qu'il respire avec difficulté, il informe sa compagne de la chute. Après le passage de SOS médecins au domicile, la petite sera prise en charge par le Samu vers 20 h 30, soit cinq heures après sa chute présumée.

L'examen médical révèle alors « des

lésions aiguës intracrâniennes, des hémorragies rétinienne et un traumatisme crânien grave », autant de signes pouvant laisser penser à un syndrome de « bébé secoué ».

L'enfant sera placé en coma artificiel et les jours suivants le pronostic médical reste sombre. Le 19 juin, l'état de santé de l'enfant s'est amélioré « **mais un risque de cécité ne peut être exclu** », indiquaient les médecins. « **Aujourd'hui le bébé va beaucoup mieux** », assure l'avocate du prévenu, Me Juliette Beigelman.

L'enfant n'était pas attaché dans son transat. Selon l'expertise médico-légale, une chute ne suffit pas à expliquer les lésions de l'enfant. Le rapport met en doute l'hypothèse selon laquelle cette chute pourrait avoir été provoquée par le frère.

En effet, selon les experts cités par la présidente du tribunal, un petit garçon de cet âge « **n'a pas pu relever le bébé et le laisser tomber au sol** ».

Décrit par son épouse comme « **un père attentionné et protecteur** », le père sera mis en examen pour « **violence suivie d'infirmité permanente** ». Placé en détention provisoire le 21 juin, il demandait sa mise en liberté devant la cour d'appel de Rennes.

« **On lui reproche d'avoir tardé à appeler les secours, pourtant il n'a pas cherché à cacher la situation, assure son avocate. On se contente d'indiquer que le père a une attitude suspecte. Or il peut y avoir de multiples de causes au syndrome du bébé secoué.** »

L'avocat général évoque « **des faits extrêmement graves qui nécessitent des investigations approfondies** ». Il demande le maintien en détention du prévenu afin de « **protéger la mère de la victime.** » La chambre de l'instruction de la cour d'appel de Rennes a ordonné sa remise en liberté sous contrôle judiciaire.

Laurent LE GOFF.